

aux vacances des familles

aux séjours jeunes/familles/voyages et événementiels*

*EXTRAIT de la note SDP/5 sur le montant des prestations d'action sociale consultable sur le site alpha-sierra.org (mise à jour annuelle – les chiffres et tranches donnés sont ceux pour l'année 2017)

Les subventions interministérielles pour les personnels en activité ou retraités

Tarifification

Les personnels DGAC et Météo France (en activité ou retraités), bénéficient pour les séjours et voyages ARAMIS, d'une aide aux vacances, accordée grâce aux crédits sociaux du CCAS DGAC Météo France. Un abattement sur le prix d'achat, appelé « sabot », permet de réduire le coût pour l'ensemble des personnels. Une réduction supplémentaire (30%, 35%, 40%, 50%) peut être accordée ensuite sous conditions de ressources, selon les tranches du Quotient Familial (Q.F.). Enfin, lorsque plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits pour des séjours enfants ou adolescents du catalogue (été ou hiver), une réduction « famille nombreuse » s'applique ; elle se décline ainsi : 10% à partir du 2ème enfant inscrit, puis ensuite 15% sur les autres enfants quel que soit leur rang (3^e, 4^e...). La réduction est appliquée sur le ou les enfants les plus jeunes.

Exemple : une famille 2 adultes + 2 enfants = 4 parts. ►

Une part supplémentaire est accordée au parent isolé et pour chaque enfant handicapé.

Une demi-part supplémentaire est accordée aux familles d'un adulte handicapé (suivant les critères définis par le cadre de l'action sociale de la DGAC et Météo-France).

Pour information, en fonction du quotient familial,

► Les séjours pour enfants ouvrent droit à la subvention « centre de vacances avec hébergement ». Se renseigner auprès de votre service administratif.

► Les stages des sociétés prestataires de séjours linguistiques ouvrent droit à la subvention « séjours linguistiques ».

CALCUL du quotient familial

$$\text{Quotient familial (séjour 2017)} = \frac{\text{Revenu imposable année 2015}^{(1)}}{\text{Nombre de personnes à charge, y compris le chef de famille}^{(2)}}$$

$$\text{Quotient familial (séjour 2018)} = \frac{\text{Revenu imposable année 2016}^{(1)}}{\text{Nombre de personnes à charge, y compris le chef de famille}^{(2)}}$$

(1) Après abattements (la mention revenu imposable est portée sur l'avis d'imposition 2016 des revenus de l'année 2015 ou sur l'avis d'imposition 2017 des revenus de l'année 2016).

(2) Le nombre de personne composant le foyer fiscal est apprécié en fonction des indications portées sur l'avis d'imposition fourni, excepté en cas de naissance ou décès survenus dans l'intervalle et notifiés sur la photocopie du livret de famille.

Les personnes seules (célibataires, veuves ou divorcées et sans enfant en charge) bénéficient d'une part égale à 1,3 au lieu de 1

Tranches	A	B	C	D	E
Quotient familial	- de 8 448 €	de 8 449 à 9 856 €	de 9 857 à 11 266 €	de 11 267 à 14 083 €	+ de 14 083 €
Abattement	50 %	40 %	35 %	30 %	0 %

Les Subventions pour séjours d'enfants (Prestations interministérielles avec application d'un quotient familial)

Types de séjours	Conditions particulières	Quotient			
		1	2	2	3
		- de 8 448 €	de 8 449 à 9 856 €	de 9 857 à 11 266 €	de 11 267 à 14 083 €
Centre de vacances avec hébergement	De moins de 13 ans	8,10 €	7,80 €	7,40 €	6,65 €
	De 13 à moins de 18 ans	11,90 €	11,50 €	11,20 €	10,40 €
Centre de loisirs sans hébergement	Formule à la journée ; 50% pour les demi-journées	6,05 €	5,60 €	5,20 €	4,70 €
	Séjours de +4 jours	4,50 €	4,20 €	3,80 €	3,50 €
Classe système éducatif	Forfait de +20 jours	96,45 €	89 €	81,35 €	72,00 €
	Pension complète	8,60 €	8,10 €	7,80 €	7,15 €
MVF, VFV et gîte	Autre formule	8,10 €	7,80 €	7,40 €	6,65 €
	De 4 à moins de 13 ans	9,60 €	9,10 €	8,40 €	6,75 €
Séjours linguistiques	De 13 à moins de 18 ans	13,40 €	12,70 €	12,20 €	10,20 €

A NOTER : aide au préacheminement : voir les conditions spécifiques page 57.